

MAIRIE DE SAINT JEAN DE NAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 juin 2022 à 20h30

Étaient présents :

Daniel LANGLADE, Yves MASSERAND, Jean Marc NAUTON, Patrick PIGEON, Stéphane CHABRIER, Franck MOUILHADE, Nathalie OLLIER. Secrétaire de séance : Nathalie OLLIER

1. Proposition d'un emprunt de 100 000 euros avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire avant augmentation des taux d'intérêt et étant donné la fin du prêt pour la réhabilitation de l'ancienne école de Beyssac. Il n'était pas prévu d'emprunter cette année mais les travaux d'investissements étaient fortement restreints. Afin de pouvoir avancer dans les projets (toit de l'école avec panneaux photovoltaïques, huisseries de la cure, chauffages auberge et logements école de Beyssac ...)et dans l'attente des paiements des subventions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2. Le montant du loyer de l'auberge est fixé à 650 euros HT et le montant du loyer de l'appartement au dessus de la mairie à 350 euros pour les nouveaux gérants.

3. Délibération relative au passage de la comptabilité sur la nomenclature M 57 à compter du 1 janvier 2023.

4. Délibération relative aux nouvelles règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes.

5. Questions diverses :

Le chauffage des logements de l'ancienne école de Beyssac étant très onéreux (fioul à la charge des locataires facturé par la mairie) et la répétition des réparations des chaudières, une étude va être menée pour un changement de chauffage.

- devis pour la remise en route de l'auberge, (banque réfrigérée HS: 2700 euros HT, toile de parasol sur la terrasse : (800 euros HT)

- devis en cours pour les feux d'artifices de la fête annuelle de la commune.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame Le Maire lève la séance à 23h.

Approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire

Dominique THOLLET

